

6211-24-023

**De:** Gaétan Patry [gaetanp@mrcbellechasse.qc.ca]

**Envoyé:** 8 février 2011 11:03

**À:** Boutin, Anne-Lyne (BAPE)

**Objet:** RE: BAPE-Question complémentaire en DQ24

Bonjour,

Voir ci-joint notre réponse

**GAÉTAN PATRY**

Directeur

Service de l'aménagement  
du territoire

**MRC de Bellechasse**

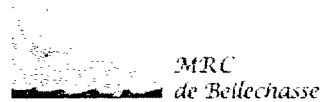
100, rue Monseigneur-Bilodeau

Saint-Lazare-de-Bellechasse

(Québec) G0R 3J0

Tél.: 418 883-3347

Télex.: 418 883-2555



[www.mrcbellechasse.qc.ca](http://www.mrcbellechasse.qc.ca)

*Bellechasse*  
MRC de Bellechasse  
pour VOUS

Saint-Lazare, le 8 février 2011

**Envoie par courriel le 7 février 2011**

**PROJET ÉOLIEN MASSIF DU SUD**

Réponse à la question complémentaire du 4 février 2011 (DQ24)

Dans le cadre de ses responsabilités, tant les municipalités que la MRC devront toujours soutenir le Parc régional et ce même avec l'apport de revenus additionnel provenant du projet éolien.

C'est d'autant plus vrai que le développement qui pourra enfin s'intensifier demandera une implication plus importante en termes de planification et d'aménagement du territoire. Comme déjà mentionné, la MRC étant responsable de l'aménagement du territoire, elle sera amenée à s'investir davantage pour assurer un développement optimal du parc.

Les ressources humaines engagées par la MRC dans le Parc régional constitueront l'implication financière dans le développement du Parc régional.

Par ailleurs, il n'est pas exclu que la MRC investisse financièrement dans le cadre de projets de développement ponctuels dans le Parc régional.

Gaétan Patry  
Directeur du service de l'aménagement  
MRC de Bellechasse